

**Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris
du 15 décembre 2020**

Délibération n°2020 – 16

relative au schéma directeur du campus de l'Institut Polytechnique de Paris

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris,

- Vu le décret n° 2019-549 du 31 mai 2019 portant création de l'établissement public expérimental Institut polytechnique de Paris et approbation de ses statuts ;
- Vu le décret du 3 août 2018 portant nomination de Monsieur Eric LABAYE aux fonctions de président du Conseil d'administration de l'École polytechnique, à compter du 17 septembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

Article UNIQUE :

valide les orientations proposées dans le projet de schéma directeur et demande à avoir une déclinaison de ces orientations dans un plan directeur, puis dans son futur COP, à présenter au Conseil ultérieurement. Ces documents détailleront la programmation et les prescriptions urbaines, sportives, architecturales et paysagères permettant de structurer l'aménagement urbain ainsi que les implications et engagements financiers associés.

Les pièces n°09, 09bis et 09ter du dossier de séance sont jointes à la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents ou représentés : 23

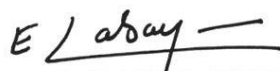
Votants : 23

Pour : 16

Contre : 3

Abstention : 4

Fait à Palaiseau, *en un exemplaire original.*


INSTITUT POLYTECHNIQUE DE PARIS
Eric LABAYE Président
Président du Conseil d'administration
de l'Institut polytechnique de Paris
Route de Saclay
91128 PALAISEAU Cedex
SIRET : 130 025 620 00819

<i>Pièce(s) jointe(s) : pièces n°09, 09bis et 09ter</i>	Modalités de recours contre la présente délibération :
Siège social : Institut polytechnique de Paris Route de Saclay – 91128 PALAISEAU www.ip-paris.fr	<i>En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président du conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles.</i>